

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 651 6 avril 2011

SOMMAIRE

4timing LUX S.A	Farma Holding S.a r.l
ABN AMRO MeesPierson Investments	Fidelux S.A
(Luxembourg) S.A 31232	German Hotel Holdings S.à r.l 31244
Adeco31235	German Hotel Property S.à r.l 31244
Ascania I Holdings S.à r.l31248	Global Line S.A
Bank Hapoalim (Schweiz) AG31237	Haystacks Investments S. à r.l 31245
Bank Hapoalim (Schweiz) AG31236	HBM Place d'Armes S.à r.l31246
Bank Hapoalim (Schweiz) AG31236	HC Holdings I S.àr.l 31246
Bank Hapoalim (Schweiz) AG31237	Hopedale Investments S.à r.l31246
Barlaston Holding S. à r. l31245	Investal Développement Industriel (IDI)
Batterymarch Global Emerging Markets	S.A 31243
Fund31246	"Kadesh Luxembourg S.à.r.l." 31244
Bayside Finance S. à r.l31237	La Financière d'Intégration Européenne
Brait S.A 31238	S.A 31247
Canetto Participations Luxembourg S.A.	Lion Participations SA Holding31232
31241	Lion Participations SPF S.A31232
Carraig Beag	Magic Production Group (M.P.G.) S.A 31242
Carraig Investments S.à r.l 31238	Marmarapark S.à r.l31236
Carraig Mor31238	Mavi Invest Company S.à r.l 31248
Cinquanteneuf S.A31241	PeaksideWert Holdings S.à r.l31247
CitCor Franconia Share S.à r.l 31239	Regus No.431207
CitCor Franconia Süd S.à r.l 31239	Sarl Mack Investissement31240
CitCor Residential Holdings S.à r.l 31240	Seawave Holdings SA31202
CitCor Wannsee I Sàrl31240	Seawave Holdings S.A., SPF31202
Citiri S.A	Select Trade & Services G.m.b.H31241
Coach International Holdings31239	Solutex S.A31247
Copper Management S.à r.l. & Partners	Transbel Holding S.A31221
S.C.A 31215	Unicity II Acton S.à r.l31227
C.P.C. SA	Victor Hugo 1 S.à r.l31226
Dameifel S.à r.l	Wasteels Trains de Nuit31225
Damire International S.A31222	WSM Luxembourg Holding S.à r.l 31225
Delli Zotti S.A	Zebedee S.A., SPF31225
ECM Russia A.G31243	Zordalys Holding S.A31226
Entreprise Vinandy S.à r.l31223	- -
Evanio Investments Holding S.A. SPF 31243	



Seawave Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Seawave Holdings SA).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.515.

In the year two thousand ten, on the twenty-first of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SEAWAVE HOLDINGS S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 21 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

registered with Register of Commerce and Companies in Luxembourg (RCS), section B under number 81515 (here after: the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the notary Maître Edmond Schroeder, on 29 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 964 of 6 November 2001. The Articles of Incorporation of the Company have not been amended yet since its incorporation.

The Meeting is declared open with Mrs Danielle SCHROEDER, company director, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1. Amendment of the statute of the company which will no longer have that one of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 on holding companies but that of a family estate management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)" as defined by the law of 11 May 2007.
 - 2. Amendment of the first paragraph of Article one of the articles of incorporation to read as follows:
- **Art. 1. First paragraph.** "There exists a public limited company "société anonyme" in the form of a family estate management company and under the name of "SEAWAVE HOLDINGS S.A., SPF"."
- 3. Amendment of Article two of the articles of incorporation concerning the purpose of the company, to read as follows:
- **Art. 2.** "The exclusive object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law."

- 4. Amendment of Article three by abolishing the text referring to the authorized capital.
- 5. Amendment of Article four by adding a new paragraph after the first paragraph to read as follows:

"However, in case it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company."

- 6. Amendment of Article six of the articles of association to read as follows:
- **Art. 6.** "The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the collective signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limits of his powers. In case there is only one (1) member, the Company will be bound by the signature of the sole director."
 - 7. Amendment of Article eleven of the articles of incorporation to read as follows:
- **Art. 11.** "The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Friday of June at 3.30 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day."
 - 8. Amendment of Article fifteen to read as follows:
- **Art. 15.** "All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law of 11 May 2007."



II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

- III.- It appears from the said attendance-list that all five hundred (500) shares representing the total subscribed share capital of the Company are present or represented at the Meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.
- IV.- The present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Meeting RESOLVES to abandon the tax statute implemented by the law of 31 July 1929 on holding companies and resolves to adopt that one of a company of a family estate management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)" as defined by the law of 11 May 2007.

Second resolution:

The Meeting RESOLVES to amend Article ONE, first paragraph of the company's Articles of Association regarding its name to read as follows:

Art. 1. First paragraph. "There exists a public limited company "société anonyme" in the form of a family estate management company and under the name of "SEAWAVE HOLDINGS S.A., SPF"."

Third resolution:

The Meeting RESOLVES to amend Article TWO (2) of the Company's Articles of Association regarding its corporate object:

Art. 2. "The exclusive object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law."

Fourth resolution:

The Meeting RESOLVES to amend Article THREE (3) of the Company's Articles of Incorporation, by cancelling, without replacing, the authorized capital of the Company and all references to this authorized capital mentioned in the articles of association.

Article THREE (3) shall then have the following new wording:

"The subscribed share capital is set at FIFTY THOUSAND US Dollars (50,000.- USD) divided into five hundred (500) shares of ONE HUNDRED US Dollars (100.- USD) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law."

Fifth resolution:

The general meeting of shareholders resolves to amend Article FOUR (4) of the articles of incorporation by adding a new paragraph after the first paragraph to read as follows:

"However, in case it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company."

Sixth resolution:

The Meeting RESOLVES to amend Article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation, so as to read as follows:



Art. 6. "The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the collective signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limits of his powers. In case there is only one (1) member, the Company will be bound by the signature of the sole director."

Seventh resolution:

The Meeting RESOLVES to amend the date of the annual general meeting. Article ELEVEN (11) will henceforth read as follows:

Art. 11. "The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Friday of June at 3.30 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day."

Eighth resolution:

The Meeting RESOLVES to amend Article FIFTEEN (15) of the Company's Articles of Incorporation, so as to read as follows:

Art. 15. "All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law on Commercial Companies, as amended, and the SPF law of 11 May 2007."

There being no further business, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH, mit dem Amtssitz zu Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg), versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Gesellschafter der Gesellschaft "SEAWAVE HOLDINGS S.A.", eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 21 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg,

welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (RCS), Sektion B unter der Nummer 81515, (hiernach: die "Gesellschaft").

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, vom 29. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 964 vom 6. November 2001. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Danielle SCHROEDER, Gesellschaftsdirektorin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Fadhila MAHMOUDI, Angestellte, wohnhaft beruflich in Luxemburg. Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Antoine HIENTGEN, Betriebswirt, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

- 1.- Abänderung des Statuts der Gesellschaft welche das Holdingstatut gemäss Gesetz vom 31. Juli 1929 nicht weiter haben wird und annahme der Form einer Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen ("société de gestion de patrimoine familial", "SPF") gemäss Gesetz vom 11. Mai 2007.
 - 2.- Abänderung von Artikel eins, erster Absatz der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
 - "Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SEAWAVE HOLDINGS S.A., SPF."
- 3.- Abänderung von Artikel zwei der Satzung betreffend den Zweck der Gesellschaft um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- " Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist jede Art von Finanzanlagen zu erwerben, halten, verwalten und veräussern, im Rahmen des Gesetzes über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, ausgenommen jede Art von kommerzieller Tätigkeit.

Die Gesellschaft darf sich weder direkt noch indirekt in die Verwaltung der Gesellschaft einmischen an der sie eine Beteiligung hält, vorbehaltlich aller Rechte welche sie als Anteilhaber ausüben kann.



Die Gesellschaft kann Anleihen in jeglicher Form aufnehmen und private Ausgabe von Obligationen, Schuldbriefe sowie änliche Schuldinstrumente vornehmen.

Die Gesellschaft kann zusätzlich jede Massnahme treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder ihn fördern, im Rahmen des Gesetzes vom SPF Gesetz."

- 4.- Abänderung von Artikel drei der Satzung durch Streichung vom Text welcher sich auf das genehmigte Kapital bezieht.
- 5.- Abänderung von Artikel vier der Satzung durch Hinzufügen eines neuen Paragraphen nach dem ersten Paragraph mit folgendem Wortlaut:
- " Art. 4. Absatz zwei. Jedoch, falls in einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen Aktionär hat, kann der Verwaltungsrat sich auf ein (1) Mitglied beschränken bis zur folgenden gewöhnlichen Hauptversammlung welche feststellt, dass die Gesellschaft mehr als ein Aktionär hat."
 - 6.- Abänderung von Artikel sechs der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- "Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des einzigen Ratsmitgliedes verpflichtet."
 - 7.- Abänderung von Artikel elf der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- " Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 15.30 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt."
 - 8.- Abänderung von Artikel fünfzehn der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- " **Art. 15.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze sowie des SPF Gesetzes, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet."
- II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

- III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche fünf hundert (500) Aktien, die das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.
- IV.- Die gegenwärtige Versammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß:

Die Versammlung BESCHLIESST das Steuerstatut einer Holdinggesellschaft, welches durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 eingeführt wurde, aufzugeben und der Form einer Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen ("société de gestion de patrimoine familial", "SPF") gemäss Gesetz vom 11. Mai 2007 anzunehmen.

Zweiter Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST folglich die Abänderung von Artikel EINS, erster Absatz der Gesellchaftssatzung betreffend seiner Bezeichnung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 1. Erster Absatz. Es besteht eine Aktiengesellchaft in der Form einer Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen unter der Bezeichnung "SEAWAVE HOLDINGS S.A., SPF."

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung BESCHLIESST Artikel ZWEI (2) der Gesellchaftssatzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist jede Art von Finanzanlagen zu erwerben, halten, verwalten und veräussern, im Rahmen des Gesetzes über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, ausgenommen jede Art von kommerzieller Tätigkeit.



Die Gesellschaft darf sich weder direkt noch indirekt in die Verwaltung der Gesellschaft einmischen an der sie eine Beteiligung hält, vorbehaltlich aller Rechte welche sie als Anteilhaber ausüben kann.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jeglicher Form aufnehmen und private Ausgabe von Obligationen, Schuldbriefe sowie änliche Schuldinstrumente vornehmen.

Die Gesellschaft kann zusätzlich jede Massnahme treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder ihn fördern, im Rahmen des Gesetzes vom SPF Gesetz."

Vierter Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST Artikel DREI (3) der Gesellschaftssatzung abzuändern, durch einfache Streichung ohne Ersetzung des genehmigten Kapitals der Gesellschaft sowie alle dies betreffenden Verweise in der Satzung der Gesellschaft.

"Art. 3. (3) erhält alsdann folgenden neuen Wortlaut:

Das gezeichnete Aktienkapital beträgt FÜNFZIGTAUSEND US Dollars (50.000.- USD) eingeteilt in fünf hundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT US Dollars (100.- USD).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben."

Fünfter Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST Artikel VIER (4) der Gesellschaftssatzung abzuändern durch Hinzufügen eines neuen Paragraphen nach dem ersten Paragraph mit folgendem Wortlaut:

" Art. 4. Absatz zwei. Jedoch, falls in einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen Aktionär hat, kann der Verwaltungsrat sich auf ein (1) Mitglied beschränken bis zur folgenden gewöhnlichen Hauptversammlung welche feststellt, dass die Gesellschaft mehr als ein Aktionär hat."

Sechster Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST Artikel SECHS (6) der Gesellschaftssatzung wird folgt abzuändern:

"Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des einzigen Ratsmitgliedes verpflichtet."

Siebter Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST Artikel ELF (11) der Gesellschaftssatzung wird folgt abzuändern:

"Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 15.30 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt."

Achter Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST Artikel FUNFZEHN (15) der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 15.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze sowie des SPF Gesetzes, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen des Versammlungsvorstandes und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, DELOSCH.



Enregistré à Redange/Attert le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 11. Januar 2010.

Référence de publication: 2011007884/270.

(110008675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Regus No.4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 158.071.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first of January;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Regus plc (société anonyme), a company incorporated in Jersey with registered number 101523, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Channel Islands, Jersey, and having its place of central administration (head office) at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in Luxembourg as a public limited company ("société anonyme") in the Trade and Companies' Registry under the number B 141159,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal in Chertsey (United Kingdom), on December 22, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Regus No.4" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, by the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.
- 3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may grant franchises over any patents or intellectual property rights which it has acquired or had licensed to it.



- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.
- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

- 5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

- 6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of directors.

- 7.1 The Company is managed by one or more directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2 The directors may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
 - 7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A directors and one or several Class B directors.

8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single director or, if the Company is managed by more than one director, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.



- 8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any director of the Company.
- 8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A director acting jointly with any Class B director.

9. Procedure.

- 9.1 The board of directors shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.
- 9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of directors of the Company or if all the members of the board of directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
- 9.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.
- 9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, at least one Class A director and one Class B director (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
- 9.6 The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by any one director present at the meeting.
- 9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

- 10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any director of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.
- 10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A director with any Class B director.
- 11. Liability of the directors. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

- 12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.



V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits

- 15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Regus plc, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as directors of the Company for an indefinite period:
- Mr. Douglas Francis SUTHERLAND, born in Oregon (United States of America), on the 7 th of June 1956, residing at 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg; and
- Mr. Mark DIXON, born in Hornchurch (United Kingdom), on the 2 nd of November 1959, residing at Le 21, 21, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.
 - 2. The registered office of the Company is set at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Regus plc (société anonyme), une société constituée selon les lois de Jersey, immatriculée sous le numéro 101523, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Channel Islands, Jersey, et ayant son principal établissement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Luxembourg comme société anonyme au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141159,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée Chertsey (Royaume-Uni), le 22 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, laquelle est constituée par les présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Regus No.4" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.
- 3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra accorder des franchises sur les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qu'elle a acquis ou pour lesquels elle détient une licence.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder



des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.
- 3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital

- 5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.



8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.
- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
 - 9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par un gérant présent à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

- 10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.
- 10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure ou un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.



13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Regus plc, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associée unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Douglas Francis SUTHERLAND, né en Oregon, Etats-Unis d'Amérique, le 7 juin 1956, demeurant au 12 rue Joseph Tockert, L-2620, Luxembourg; et
- Monsieur Mark DIXON, né à Hornchurch, Royaume-Uni, le 02 novembre 1959, demeurant Le21, 21, avenue Princesse Grace, MC-98000, Monaco.



2. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007837/443.

(110008056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.043.

In the year two thousand and ten on the nineteenth of November.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 156043, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of October 5, 2010, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on November 18, 2010, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Creation of two (2) new classes of shares, namely the class A shares (hereinafter referred to as the Class A Shares) and the class B shares (hereinafter referred to as the Class B Shares).
- 2. Conversion of the existing thirty-one thousand (31.000) ordinary shares into two hundred seventy-three (273) Class A Shares and thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) Class B Shares.
- 3. Subsequent amendment of the article 5 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:
- "Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) represented by two hundred seventy-three (273) class A shares (the Class A Shares) and thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Limited Partners Shares) and one (1) management share (the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00).

The Management Share shall be held by Copper Management S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Limited Partners Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.



Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form."

- 4. Subsequent amendment of the article 8 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:
- "Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Limited Partner Share is freely transferable."

- 5. Subsequent amendment of the article 12 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:
- " Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Limited Partner Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business."

- 6. Subsequent amendment of the article 17 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:
- " **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Copper Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156058, shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;
 - any other net profit shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares.

 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article."
 - IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to create two (2) new classes of shares, namely the class A shares (hereinafter referred to as the Class A Shares) and the class B shares (hereinafter referred to as the Class B Shares.

Second resolution

The meeting resolves to convert the existing thirty-one thousand (31.000) ordinary shares into two hundred seventy-three (273) Class A Shares and thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) Class B Shares.

Third resolution

The meeting resolves to amend the article 5 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:



"**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) represented by two hundred seventy-three (273) class A shares (the Class A Shares) and thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Limited Partners Shares) and one (1) management share (the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00).

The Management Share shall be held by Copper Management S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Limited Partners Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend the article 8 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Limited Partner Share is freely transferable."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend the article 12 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Limited Partner Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business."

Sixth resolution

The meeting resolves to amend the article 17 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Copper Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156058, shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;
 - any other net profit shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares.



Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article." There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156043, constituée par acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en date du 5 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 EschSur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Miss Claudia ROUCKERT, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations sous-seing privé données le 18 novembre 2010, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Création de deux nouvelles catégories d'actions: les actions de catégorie A (ci-après désignées les Actions de Catégorie A) et les actions de catégorie B (ci-après désignées les Actions de Catégorie B);
- 2. Conversion des trente-et-une mille (31.000) actions ordinaires en deux cent soixante-treize (273) Actions de Catégorie A et trente mille sept cent vingt-sept (30.727) Actions de Catégorie B;
 - 3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:
- « **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille et un Euro (EUR 31.001,00) représenté par deux cent soixante-treize (273) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A), trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B, et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Commanditaire) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00).

L'Action de Commandité est détenue par Copper Management S.à r.l, prénommé, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions de Commanditaire peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.



Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.»

- 4. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société, comme suit:
- « **Art. 8.** Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée. Toute Action de Commanditaire est librement transmissible.»
 - 5. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société, comme suit:
- « **Art. 12.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.»

- 6. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société, comme suit:
- « Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Copper Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156058, est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;
 - tout autre bénéfice net est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux nouvelles catégories d'actions, respectivement les actions de catégorie A (ci-après désignées les Actions de Catégorie A) et les actions de catégorie B (ci-après désignées les Actions de Catégorie B).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir les trente-et-une mille (31.000) actions ordinaires en deux cent soixante-treize (273) Actions de Catégorie A et trente mille sept cent vingt-sept (30.727) Actions de Catégorie B.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'amender l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille et un Euro (EUR 31.001,00) représenté par deux cent soixante-treize (273) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A), trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B, et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Commanditaire) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00).

L'Action de Commandité est détenue par Copper Management S.à r.l, prénommé, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions de Commanditaire peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.



L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'amender l'article 8 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 8.** Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action de Commanditaire est librement transmissible.»

Conquieme résolution

L'assemblée décide d'amender l'article 12 des statuts de la Société, comme suit:

« Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'amender l'article 17 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la facon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Copper Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156058, est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;
 - tout autre bénéfice net est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A.

 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008250/316.

(110009252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Transbel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 30.354.

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSBEL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 232 de 1989, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1569 du 14 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik Rob demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 1.462.046,74 (un million quatre cent soixante-deux mille quarante-six euros soixante-quatorze cents) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.539.000 (un million cinq trente-neuf mille euros) à 76.953,26 (soixante-seize mille neuf cent cinquante-trois euros vingt-six cents) par annulation de 89.771 actions de catégorie B sans valeur nominale, détenues par la Société elle-même.
 - 2. Modification de l'article 3 afférent.
 - 3. Dissolution anticipée de la société.
 - 4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
 - 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 - 6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 1.462.046,74 (un million quatre cent soixante-deux mille quarante-six euros soixante-quatorze cents) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.539.000 (un million cinq trente-neuf mille euros) à 76.953,26 (soixante-seize mille neuf cent cinquante-trois euros vingt-six cents) par annulation de 89.771 (quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-et-onze) actions de catégorie B sans valeur nominale,



détenues par la Société elle-même de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 76.953,26 (soixante-seize mille neuf cent cinquante-trois euros vingt-six cents) représenté par 4.725 actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», sans valeur nominale, chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ROB, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60278. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007940/80.

(110008766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Damire International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.509.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 février 2011

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, en sa qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur, de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur, et de Madame Franca Di Mario, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire au comptes de la société ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social 69, rue de la Semois à L-2533 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du Président et des administrateurs démissionnaires Monsieur Reno Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg en tant que Président du Conseil d'administration et administrateur, Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg et Monsieur Claude Schmitz, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg en tant qu'administrateurs et en remplacement du commissaire aux comptes la société Audiex S.A.,



avec siège social 57 Avenue de la Faïencerie à L -1510 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011028041/29.

(110033252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Entreprise Vinandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 155.807.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Théodore VINANDY, entrepreneur, né à Vianden, le 3 février 1937, matricule n° 1937 02 03 019, demeurant à L-9425 Vianden, 46, rue du Sanatorium.

Lequel a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée Entreprise Vinandy S.à r.l., avec siège social à L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 septembre 2010, publié au Mémorial C n°2430 du 11 novembre 2010, inscrite au RCSL sous le numéro B 155.807.

Il déclare en cette qualité exercer les prérogatives dévolues à l'assemblée générale des associés de la Société et prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-sept mille quatre cents (87.400) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents (12.600) euros à cent mille (100.000) euros par l'émission de huit cent soixante-quatorze (874) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de souscrire la totalité des huit cent soixante-quatorze (874) parts sociales nouvelles.

Troisième résolution

L'associé unique décide de libérer intégralement les parts nouvelles par l'apport en nature à la Société des biens suivants:

- un camion Ford Transit, JH5843, figurant au tableau d'amortissement joint sous le numéro 201;
- un engin de chantier HAMM WALZE XB4599, figurant au tableau d'amortissement joint sous le numéro 202;
- un camion Mercedes RA8997, figurant au tableau d'amortissement joint sous le numéro 205.

Un tableau d'amortissement en date du 30 novembre 2010, lequel, après avoir été après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte, pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, constitue la preuve de l'existence et de la consistance de l'apport.

Toutes les formalités nécessaires seront effectuées en vue de rendre opposable aux tiers le transfert des actifs composant l'apport.

Evaluation - Déclaration de valeur

L'apport est effectué à la valeur comptable des biens transmis.

La valeur de cet apport en nature est évaluée à au moins quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (EUR 87.400,-).

Cette évaluation a été approuvée par Monsieur Théodore VINANDY conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte, les parties en cause se donnant mutuellement quittance.

Affectation

Ce montant de quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (EUR 87.400,-) est affecté à la libération de la valeur nominale des huit cent soixante-quatorze (874) parts sociales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Réalisation effective de l'apport.

L'apporteur déclare:

Que les biens apportés mentionnés ci-dessus sont librement transmissibles, qu'ils ne sont grevés d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'ils ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que rapporteur dispose de la pleine capacité juridique pour en transférer la propriété et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à la réalisation effective de cet apport en faveur de la Société.

Que dès réception d'une expédition du présent acte notarié ou d'une attestation établissant que l'augmentation de capital de la Société a été documentée et que la souscription et l'apport de l'intégralité des biens décrits ci-dessus ont été réalisés, il s'engage irrévocablement à effectuer et à signer tous actes et documents en vue de transcrire, d'enregistrer et d'immatriculer chacun des biens apportés au nom de la société et de rendre ainsi le dit apport en faveur de la Société effectif et opposable vis-à-vis de toute tierce partie, de procéder à toutes opérations et formalités de transfert partout où il appartiendra et auprès de toute autorité administrative ou autre, tous pouvoirs étant donnés à tout porteur d'une expédition de l'acte notarié ou d'un document probant pour accomplir toutes formalités requises et faire toutes déclarations fiscales ou autres.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner la teneur suivante à l'article 6 des statuts de la Société:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élève à environ mille (1000)/euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vinandy, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2011. Relation: DIE/2011/178. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 11 janvier 2011..

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011008782/74.

(110008768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 245.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 14 février 2011 que:

- Monsieur Andrew Guille a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 14 février 2011;
- Monsieur Massimiliano Belingheri, né le 30 octobre 1974, à Bergamo, en Italie, demeurant professionnellement au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 14 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011026831/19.

(110030861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.



Wasteels Trains de Nuit, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.179.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 janvier 2011 que les personnes suivantes ont été élues administrateurs en remplacement de Monsieur Michele CANEPA et Monsieur Riccardo MORALDI démissionnaire:

Monsieur Detlef XHONNEUX, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique), conseiller fiscal et demeurant professionnellement à Luxembourg, 1 rue de Steinford, L – 8371 HOBCHEID.

Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon (Belgique) Expert Comptable et demeurant professionnellement à Luxembourg, 1 rue de Steinford, L = 8371 HOBCHEID.

le mandat de Monsieur Laurent WASTEELS, demeurant professionnellement au 11, Boulevard Albert 1 er MC - 98000 MONACO est renouvelé .

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012;

COMMISSAIRE

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION SARL, ayant son siège social au 15 rue des Carrefours L – 8124 BRIDEL à été élu en remplacement de Monsieur Nicola GALEANI D'AGLIANO, demeurant au 13 Avenue des Castelans MC – Monaco,

SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 5 Avenue Gaston Diderich L - 1420 Luxembourg .

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027745/25.

(110033672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

WSM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026791/10.

(110032682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Zebedee S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.447.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026794/10.

(110032394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Delli Zotti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.665.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 1 ^{er} mars 2011

Les actionnaires de la société DELLI ZOTTI S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 1 er mars 2011, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constant que le mandat des administrateurs de:

- Madame Nicole Hoffmann, publiciste, veuve de Monsieur Alvio Delli Zotti, demeurant à L-1628 Luxembourg, 18A, rue des Glacis;



- Monsieur Ermanno Delli Zotti, technicien, demeurant à L-3254 Bettembourg, 162, route de Luxembourg;
- Monsieur Christoff Delli Zotti, administrateur de sociétés, demeurant a L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun sont arrivé à échéance en 2011, décidé de le les renouveler dans leur fonction pour une nouvelle période de cinq ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Par ailleurs, Monsieur Christoff Delli Zotti susvisé est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2016.

D'autre part, l'assemblée générale décide de renouveler le de réviseur d'entreprise:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, RCS Luxembourg 65 477

pour une période de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Référence de publication: 2011027387/26.

(110033056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Zordalys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.821.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026795/10.

(110032460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

4timing LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.995.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 février 2011 que Monsieur Lorenzo RAFFA-GHELLO, né le 04 novembre 1968 à Gènes (Italie) demeurant au 39 rue J.B. Esch - 1473 Luxembourg à été nommé administrateur en remplacement de la société Sigma Fin International S.à.r.l.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015;

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026798/14.

(110032865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Victor Hugo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 135.929.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession conclu le 31 janvier 2011 et ayant effet en date du 1 ^{er} octobre 2009 que CGNU Life Assurance Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 00226742, ayant son siège social au 2 Rougier Street, York, YO90 1UU Royaume-Uni, a cédé les huit cent trente-deux (832) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à Aviva Life & Pensions UK Limited, anciennement Norwich Union Life & Pensions Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 03253947, ayant son siège social au 2 Rougier Street, York, YO90 1UU, Royaume-Uni.

Il résulte du contrat de cession conclu le 31 janvier 2011 et ayant effet en date du 1 ^{er} octobre 2009 que Commercial Union Life Assurance Company Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 00079678, ayant son siège social au 1 St Helen's Undershaft, Londres, EC3P 3DQ, Royaume-Uni, a cédé les huit cent trente-quatre (834) parts sociales ayant une valeur



nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à Aviva Life & Pensions UK Limited, anciennement Norwich Union Life & Pensions Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 03253947, ayant son siège social au 2 Rougier Street, York, YO90 1UU, Royaume-Uni.

En conséquence, depuis le 1 ^{er} Octobre 2009, le Conseil de gérance reconnait que les deux mille cinq cent (2,500) parts sociales de la société Victor Hugo 1 Sarl sont détenues par la société Aviva Life & Pensions UK Limited, anciennement Norwich Union Life & Pensions Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 03253947.

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 23 Février 2011.

Référence de publication: 2011027731/30.

(110032965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Unicity II Acton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.119.

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Unicity II Acton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.119 (the Company). The Company was incorporated on October 11, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2547 of November 23, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.923, and having a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. To amend article 3 of the Articles, which shall now read as follows:
- "3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.
- **3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.



- **3.3.** The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- **3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."
 - 2. To suppress the nominal value of the shares;
- 3. To convert the share capital of the Company from Euro (EUR) into Great British Pounds (GBP) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at December 13, 2010 (i.e., EUR 1 = GBP 0.84375);
- 4. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of fifteen thousand Great British Pounds (GBP 15,000.-) without issuing any new shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value;
- 5. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into fifteen thousand (15,000) shares, without nominal value;
 - 6. To reintroduce a nominal value of one Great British Pound (GPB 1.-) per share;
 - 7. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Great British Pounds (GPB);
 - 8. To amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:
- "5.1. The share capital is set at fifteen thousand Great British Pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of one Great British Pound (GPB 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."; and
 - 9. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Articles of the Company which shall forthwith read as follows:

- "3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.
- **3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- **3.3.** The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- **3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) into Great British Pounds (GBP), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, is converted, in accordance with the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at December 13, 2010 (i.e., EUR 1 = GBP 0.84375), into ten thousand five hundred forty-six Great British Pounds and eight hundred seventy-five thousandth of a Great British Pound (GBP 10,546.875), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.



Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand four hundred fifty-three Great British Pounds and one hundred twenty-five thousandth of a Great British Pound (GBP 4,453.125), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of ten thousand five hundred forty-six Great British Pounds and eight hundred seventy-five thousandth of a Great British Pound (GBP 10,546.875) to fifteen thousand Great British Pounds (GBP 15,000.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

The amount of five thousand Great British Pounds (GBP 5,000) has been fully paid-up in cash by the Sole Shareholder, so that the amount of five thousand Great British Pounds (GBP 5,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

It is understood that out of the five thousand Great British Pounds (GBP 5,000), an amount of four thousand four hundred fifty-three Great British Pounds and one hundred twenty-five thousandth of a Great British Pound (GBP 4,453.125) shall be allocated to the share capital account of the Company and an amount of five hundred forty-six Great British Pounds and eight hundred seventy-five thousandth of a Great British Pound (GPB 546.875) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into fifteen thousand (15,000) shares, without nominal value.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) per share.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Great British Pound (GBP).

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1 of the Articles of the Company which shall forthwith read as follows:

"5.1. The share capital is set at fifteen thousand Great British Pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of one Great British Pound (GPB 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Unicity II Acton S.à r l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.119 (la Société). La Société a été constituée le 11 octobre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2547 du 23 novembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la société.

A comparu:

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.923, et ayant un capital social d'un montant de EUR 12.500 (l'Associé Unique),



lci représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Modification de l'article 3 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- " 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.
- **3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- **3.3.** La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- **3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."
 - 2. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;
- 3. Conversion du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne au 13 décembre 2010 (càd. EUR 1 = GBP 0,84375);
- 4. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-), sans émission de nouvelles parts sociales, divisé en douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales, sans valeur nominale:
- 5. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en quinze mille (15.000) parts sociales, sans valeur nominale;
 - 6. Réintroduction d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale;
 - 7. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP);
 - 8. Modification de l'article 5.1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- " **5.1.** Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."; et
 - 9. Divers.
 - III Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 3 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition



et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

- **3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- **3.3.** La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- **3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir le capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livre Sterling (GBP) de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, soit converti, au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne au 13 décembre 2010 (càd. EUR 1 = GBP 0,84375), en dix mille cinq cent quarante-six Livres Sterling et huit cent soixante-quinze millièmes de Livre Sterling (GBP 10.546.875), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling et cent vingt-cinq millièmes de Livres Sterling (GBP 4.453,125), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter de son montant après conversion de dix mille cinq cent quarante-six Livres Sterling et huit cent soixante-quinze millièmes de Livres Sterling (GBP 10.546.875) à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

La somme de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000) a été intégralement payée par un versement en numéraire de l'Associé Unique, de sorte que la somme de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Il est entendu que hors du montant de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000), un montant de quatre mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling et cent vingt-cinq millièmes de Livres Sterling (GBP 4.453,125) sera affecté au compte capital social de la Société et un montant de cinq cent quarante-six Livres Sterling et huit cent soixante-quinze millièmes de Livres Sterling (GBP 546,875) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en quinze mille (15.000) parts sociales, sans valeur nominale.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale.

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livre Sterling (GBP).

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57120. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007946/273.

(110008221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

ABN AMRO MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 55.116.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 31 janvier 2011

- M. Christian HEINEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 15 FEV. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ABN AMRO MeesPierson

Investments (Luxembourg) S.A.

ABN AMRO Holding ... AG

Christian Heinen / Signature

Référence de publication: 2011026800/16.

(110031275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Lion Participations SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Lion Participations SA Holding).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.753.

L'an deux mille dix,

Le trente-et-un décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LION PARTICIPA-TIONS S.A. HOLDING", avec siège social à L-1660 Luxembourg, 72, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 579 du 27 juillet 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MOLITOR en date du 2 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1642 du 15 novembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 79.753.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Drs. Joseph Jean AGHINA, économiste, demeurant à MC-98000 Monaco, 35, avenue des Papalins.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:



- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la société de "LION PARTICIPATIONS S.A. HOLDING" en "LION PARTICIPATIONS SPF S.A." et conséquente modification de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts sous la dénomination de «LION PARTICIPATIONS SPF S.A.»."

2.- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article quatre des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)."

3.- Ajout d'un nouvel alinéa à l'article cinq des statuts de la société ayant la teneur suivante:

"Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF."

- 4.- Suppression de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.
- 5.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à quatre cent cinquante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), par apurement de pertes pour un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), sans annulation d'actions.
- 6.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,00), pour le ramener de son montant actuel de quatre cent cinquante-cinq mille euros (EUR 455.000,00) à cent mille euros (EUR 100.000,00), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur taux de détention dans le capital social pour un montant de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,00), sans annulation d'actions.
 - 7.- Fixation de la valeur nominale des actions existantes à cent euros (EUR 100,00) chacune.
- 8.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:



"Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial, et de modifier la dénomination sociale de la société de "LION PARTICIPATIONS S.A. HOLDING" en "LION PARTICIPATIONS SPF S.A.".

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts sous la dénomination de «LION PARTICIPATIONS SPF S.A.»."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article quatre des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article cinq des statuts, ayant la teneur suivante:

"Art. 5. (Dernier alinéa). Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à quatre cent cinquante-cinq mille euros (EUR 455.000,00), sans annulation d'actions.

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00).

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2009, et d'une attestation datée du 31 décembre 2010.



Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,00), pour le ramener de son montant actuel de quatre cent cinquante-cinq mille euros (EUR 455.000,00) à cent mille euros (EUR 100.000,00), sans annulation d'actions.

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,00).

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions existantes à cent euros (EUR 100,00) chacune.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (Premier alinéa). Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Déclaration:

Le représentant des actionnaires déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que ses mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, J. J. Aghina, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 janvier 2011. Relation: LAC / 2011 / 1292. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008441/166.

(110009211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Adeco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 12, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 17.807.

Par décision de la gérance du 1 ^{er} . Février 2011, le siège social de la Société est transféré avec effet au 1 ^{er} . Février 2011 de l'adresse actuelle, 31 rue Albert 1 ^{er} . L-1117 Luxembourg, à l'adresse suivante:

12, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg

Le 1 er Février 2011.

Pour extrait conforme

Madame Adriana Faltoyano Eliad

La gérante

Référence de publication: 2011026801/14.

(110031180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.



Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 156.873.

En date du 11 février 2011 l'Associé Unique de La Société a pris la décision suivante:

- Election de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant pour adresse 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, à la fonction de réviseur d'entreprise pour une durée indéterminée à compter du 11 février 2011.
- Election de Mr. Robert van 't Hoeft né le 13 Janvier 1958 à Schiedam au Pays-Bas, nationalité néerlandaise, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de commissaire et pour une durée indéterminée à compter du 14 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marmarapark Sà r.l.

Représenté par Martinus Weijermans / Marcus Dijkerman

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2011026859/19.

(110031133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Bank Hapoalim (Schweiz) AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.475.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 er mars 2010

En date du 1 er mars 2010, Monsieur Alberto GARFUNKEL a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Fait à Luxembourg, le 02 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011026802/12.

(110031345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Bank Hapoalim (Schweiz) AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.475.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 mars 2009

En date du 31 décembre 2008, Monsieur Dror NAGEL a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 02 février 2011.

Référence de publication: 2011026803/11.

(110031345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société FIDELUX S.A. tenue en date du 23 février 2011:

- 1. L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Sandrine Pellizzari, Madame Mariateresa Battaglia et Madame Sonia Still et du Commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A.
 - 2. L'Assemblée nomme à la fonction d'Administrateur:
- Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, né le 29 mai 1955 à Turi en Italie et demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration



- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur
- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, né le 13 septembre 1967 à Algrange en France et demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg, Administrateur

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013.

- 3. L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire aux Comptes:
- -La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

4. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 45-47, route d'Arlon L- 1140 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

FIDELUX S.A.

Référence de publication: 2011027442/26.

(110032972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Bayside Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.573.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Bayside Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011026808/15.

(110030663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Bank Hapoalim (Schweiz) AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.475.

Extrait rectificatif de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2010, suite à la publication du 03/02/2011, portant le numéro L110021632.06

En date du 15 janvier 2010, Madame Orit LERER a été nommée au poste d'administrateur de la personne morale de droit étranger, et non au poste de représentent permanent de la succursale.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011026804/13.

(110031345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Bank Hapoalim (Schweiz) AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.475.

Extrait rectificatif de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2010, suite à la publication du 03/02/2011, portant le numéro L110021632.06

En date du 15 juillet 2010, Madame Anath LEVIN a été nommée au poste d'administrateur de la personne morale de droit étranger, et non au poste de représentent permanent de la succursale.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011026805/13.

(110031345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.



Brait S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de BRAIT S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean Ernest Bodoni est transférée du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 FEV. 2011.

Pour: BRAIT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Nathalie Lett / Guy Kettmann

Référence de publication: 2011026810/17.

(110031287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Carraig Beag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.905.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026812/11.

(110030669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Carraig Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.747.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026813/11.

(110030671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Carraig Mor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.899.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026814/11.

(110030670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.



CitCor Franconia Share S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 130.157.

Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1 er Janvier 2011:
- De nommer le gérant suivant avec effet de 1 er Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011026815/18.

(110030814) Déposé au <u>registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.</u>

Coach International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.469.

Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 1 er octobre 2010

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur

Luxembourg, le 21 FEV. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Coach International Holdings

Signature

Référence de publication: 2011026819/14.

(110031278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

CitCor Franconia Süd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.125.868,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.147.

Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1 er Janvier 2011:
- De nommer le gérant suivant avec effet de 1 er Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011026816/17.

(110030738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.



CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 635.737,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 130.183.

Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1 er Janvier 2011:
- De nommer le gérant suivant avec effet de 1 er Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011026817/18.

(110030691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Sarl Mack Investissement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.989.

Il résulte de trois cessions de parts sociales intervenues entre M. Mikael KNOFF le cédant et M. Arnaud CAIVEAU le cessionnaire, entre la société Euro Gastronomie SARL le cédant et M. Theo BAYON le cessionnaire ainsi qu'entre la société Euro Gastronomie SARL le cédant et M. Arnaud CAIVEAU le cessionnaire, que le capital est désormais détenu comme suit:

- M. Arnaud CAIVEAU, gérant de société, demeurant à L-2430 Luxembourg, 23 rue Michel Rodange, 90 parts sociales (soit 90 % du capital);
- M. Theo BAYON, employé privé, demeurant à F-83170 Brignoles, 3 Lot Chante Merle, 10 parts sociales (soit 10 % du capital);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2011.

Arnaud CAIVEAU

Gérant

Référence de publication: 2011026873/19.

(110031042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1 er Janvier 2011:
- De nommer le gérant suivant avec effet de 1 er Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.



Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011026818/18.

(110030845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.891.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 février 2011

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

- 1. Accepter la démission de Madame Natalia BONDARENKO de son poste d'administrateur.
- 2. Nommer la société GREENLINE INVESTMENTS S.A., établi et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149977, représentée par Monsieur Markus BANZER, demeurant 9, Grosser Bongert, 9495 Triesen (Liechtenstein), au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 17 février 2011.

La société CANETTO Participations Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011026820/16.

(110031326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Select Trade & Services G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Rood/Syre, 5, Haupeschhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.647.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 03 février 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

la société à responsabilité limitée SELECT TRADE & SERVICES GMBH, avec siège social à L-6910 Roodt / Syre, Haupeschhaff, de fait inconnu à cette adresse

Le même jugement ont nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nadia JANAKOVIC, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 février 2011 au greffe de la 6 ème chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme Maître Nadia JANAKOVIC

Le liquidateur

Référence de publication: 2011027257/20.

(110032296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Cinquanteneuf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.539.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 février 2011

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

- 1. Accepter la démission de Madame Natalia BONDARENKO de son poste d'administrateur.
- 2. Accepter la démission de Monsieur Léon SIMAN de son poste d'administrateur.
- 3. Accepter la démission de Monsieur Léonid BLEIH de son poste d'administrateur.
- 4. Nommer la société GREENLINE INVESTMENTS S.A., établi et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149977, représentée par Monsieur Markus BANZER, demeurant 9, Grosser Bongert, 9495 Triesen (Liechtenstein), au poste d'administrateur.



Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 17 février 2011.

La société CINQUANTENEUF S.A.

Référence de publication: 2011026821/18.

(110031325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Citiri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.772.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 25.01.20110

Résolution unique:

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur en remplacement de Mme Vania Baravini, démissionnaire, Marco Sterzi, conseiller économique, né le 10.11.1964 à Milano, Italie, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

L'élection définitive de Monsieur Marco Sterzi sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

25.01.2011

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011026822/18.

(110031182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 81.825.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 janvier 2011

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2012:

- Monsieur Pietro FERRERO;
- Monsieur Giovanni FERRERO;
- Monsieur Gian Luca BASSI:
- Monsieur Giuseppe D'ANGELO;
- Monsieur Giuseppe MARANO;
- Monsieur Alessandro NERVEGNA;
- Monsieur Piero ROSINA;
- $\hbox{-} Monsieur\ Giuseppe\ BRIONI;}$
- Monsieur Marco CAPURSO;
- Monsieur Lino MONCADA;
- Monsieur Nunzio PULVIRENTI.

L'Assemblée Générale a enfin décidé de reconduire le mandat de Commissaire aux comptes de la société "Deloitte S.A." ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011027559/26.

(110033706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.



Dameifel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 115.280.

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2011, Monsieur Alexandre GIBERT demeurant au 3 rue de l'Eglise, L-5819 Alzingen, Luxembourg, a été nommé gérant technique de la société DAMEIFEL, S.à.r.l.

Luxembourg, le 21 février 2011.

La société DAMEIFEL S.à.r.l.

Référence de publication: 2011026824/11.

(110031162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

ECM Russia A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Mandataire

Référence de publication: 2011026825/12.

(110030673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Evanio Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société datée du 17 septembre 2002

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 septembre 2002, les Actionnaires d'Evanio Investments Holding S.A. SPF («la Société»), ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Luxembourg Management Company Limited en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 17 septembre 2002,

Luxembourg, le 17 février 2011.

T.C.G Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011026830/17.

(110031288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Investal Développement Industriel (IDI) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.380.

EXTRAIT

En tant que domiciliataire de la société INVESTAL DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (IDI) S.A., immatriculé B 98 380, nous dénonçons le siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011026848/14.

(110030761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.



German Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 127.790.

Veuillez prendre note que le siège social des associés de la Société, Peakside European Holdco S.à r.l. et Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. est comme suit:

- 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Veuillez également prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, Mme Janina Messinger a changé désormais comme suit:

- Berkeley Square House, Berkeley Square, Mayfair, GB-W1J 6BD Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

German Hotel Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011026835/18.

(110031204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

German Hotel Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.788.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, Mme Janina Messinger a changé désormais comme suit:

- Berkeley Square House, Berkeley Square, Mayfair, GB-W1J 6BD Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

German Hotel Property S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011026836/15.

(110031210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

"Kadesh Luxembourg S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.467.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2007

Conformément à l'article 21 des statuts, modifiés en date du 26 avril 2004, de la société, il a été décidé d'approuver la conversion des parts sociales de Classe A en parts sociales de Classe B.

Les 27 parts sociales de classe A de la société ALBITE EUROPEA S.L. sont converties en 27 parts sociales de classe B. La société ALBITE EUROPEA S.L. détient donc au total, en ajoutant les 79 parts sociales de classe B initiales, 106 parts sociales de classe B.

Les 146 parts sociales de classe A de la société KADESH PARTICIPATIONS S.à.r.l. sont converties en 146 parts sociales de classe B. La société KADESH PARTICIPATIONS S.à.r.l détient donc au total, en ajoutant les 109 parts sociales de classe B initiales, 255 parts sociales de classe B.

Les 21 parts sociales de classe A de la société ESTABONA B.V. sont converties en 21 parts sociales de classe B. La société ESTABONA B.V. détient donc au total, en ajoutant les 53 parts sociales de classe B initiales, 74 parts sociales de classe B.

Pour la société

"KADESH LUXEMBOURG S.à.r.I."

Référence de publication: 2011027282/21.

(110033049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.



Global Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 92.319.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, réuni au siège de la prédite société le 2 novembre 2010, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. «Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de L-2160 Luxembourg, 12, rue Munster à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.»

Pour extrait conforme

Léa STIBON

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011026837/15.

(110031185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Haystacks Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.071.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Haystacks Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011026838/15.

(110030658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Barlaston Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.150.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliatire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 15 avril 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

Δt

Barlaston Holding S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B138150

Siège social:

9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. comme domiciliataire de Barlaston Holding S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénontiation est valable à compter du 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011027770/24.

(110030454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.



Hopedale Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 93.070.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Hopedale Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011026839/15.

(110030659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Batterymarch Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 30.225.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 février 2011.

Pour le compte de Batterymarch Global Emerging Markets Fund, SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2011026904/13.

(110031984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

HBM Place d'Armes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 109.899.

EXTRAIT

Par résolution signée en date du 7 février 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Eric Baumgartner demeurant à L-2172 Luxembourg, 9, rue Alphonse München au mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2011026840/15.

(110031006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

HC Holdings I S.àr.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.463.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 04 Février 2011

L'Associé Unique de HC Holdings I S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 04 février 2011;
- d'accepter la démission de Mrs Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 04 février 2011;



- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B37 974, en qualité de Gérant de la société avec effet au 04 février 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011026841/17.

(110031332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

La Financière d'Intégration Européenne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.087.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires du 9 février 2011

En date du 9 février 2011 rassemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer Paul Lamberts en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs:

- Johan Dejans
- Richard Brekelmans
- Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2011027120/22.

(110032083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Solutex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.453.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 31 janvier 2011

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Philippe NORMAND de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Le conseil d'administration décide de nommer en remplacement de Monsieur Philippe NORMAND, Monsieur Stéphane BAILLET, né le 8 mai 1967 à Lille (France), demeurant 1, allée des feuillages, F-59650 Villeneuve d'Ascq. Le mandat de Monsieur Stéphane BAILLET prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Monsieur Stéphane BAILLET est également nommé administrateur délégué de la société en remplacement de Monsieur Eric VANDENDRIESSCHE. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011. Référence de publication: 2011026877/19. Signature.

(110030822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

PeaksideWert Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 131.602.

Veuillez prendre note que le siège social de l'un des associés de la Société, Peakside European Holdco S.à r.l., est comme suit:

- 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.



Veuillez également prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, Mme Janina Messinger a changé désormais comme suit:

- Berkeley Square House, Berkeley Square, Mayfair, GB-W1J 6BD Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksideWert Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011026864/18.

(110031191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Ascania I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 125.604.

La présente notification est établie en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'associé de la Société suivante:

- Ascania Capital (Jersey) LP

dont l'adresse est désormais la suivante:

- à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, JE4 9WG, Jersey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCANIA I HOLDINGS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011026899/18.

(110031745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

C.P.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.553.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 30.11.2010 um 11.00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

- 1. Die Abwahl von Frau Ute Klimek als ständiger Vertreter der MMS Mercury Management Services S.A. wurde angenommen.
- 2. Der neue ständiger Vertreter der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B. 135 236, mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

Götz Schöbet, geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

bestellt am 30.11.2010 bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016, wurde angenommen.

Luxembourg, den 30.11.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011026906/18.

(110031617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Mavi Invest Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 90.680.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028110/9.

(110033773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck